

mettant pas de donner des gages à des domestiques, il y avait plus de facilité à se charger de leur nourriture et de leur entretien : on trouvait aisément des personnes qui, voulant par esprit de piété, se consacrer à Dieu, et n'ayant pas les moyens nécessaires pour entrer dans un monastère, se donnaient au séminaire. On se chargeait de les y nourrir toute leur vie, et de les soigner dans leurs maladies ; de leur côté, ils s'obligeaient par des vœux simples, à travailler au profit de la maison. Les frères étaient logés dans la maison, où l'on trouvait ainsi, sans compter le service ordinaire, des tailleurs, corlonniers, charpentiers, tisserands, etc. On bâtit aux sœurs une maison séparée, où elles eurent soin de la lingerie, de la laiterie et autres choses de ce genre. Le séminaire eut ainsi des domestiques assurés, affectionnés et fidèles.

L'année suivante (1669) les Hospitalières de Montréal, établies dans cette ville depuis dix ans, reçurent une confirmation royale de leur établissement, à la prière des magistrats du Canada, mais surtout de M. de Laval. Ce digne pasteur se consolait par la formation de tant d'institutions utiles, des déboires qu'il éprouvait d'un autre côté. Nous avons dit tout ce qu'il avait souffert de la traite de l'eau-de-vie, sous le gouvernement de M. d'Avaugour. M. de Mezy, à peine arrivé, s'était laissé gagner comme celui-ci, soit par les importunités des colons, soit par son intérêt propre, et il favorisa sourdement la traite qu'il avait eu ordre et qu'il avait promis d'empêcher. M. de Tracy, qui vint ensuite, était trop éclairé et trop pieux pour ne pas tenir la main à l'exécution des ordres du roi. Il y ajouta même, ordonnant que tous les Français qui reviendraient de chez les sauvages, apporteraient une attestation des missionnaires, comme quoi ils ne leur avaient point vendu d'eau-de-vie, sous peine de confiscation de leurs pelleteries. Mais son administration trop courte, fut suivie du gouvernement de M. de Courcelles qui n'agit que faiblement. M. Talon, qui vint deux fois en qualité d'intendant au Canada, poussé par quelques hommes intéressés eut encore moins d'égard aux réclamations du clergé. Mais M. de Laval ne perdit rien de sa fermeté. Il renouvela les premières défenses qu'il en avait faites, et fulmina avec plus de solennité encore que la première fois les censures de l'Eglise contre les trafiquants.

Le jour de Pâques 1669, il célébra pontificalement la messe : après l'évangile, il monta en chaire, environné de son clergé, la tête ceinte de la mitre et la crosse à la main. Après un discours pathétique où il avait pris pour texte ces paroles de Dieu à Moïse : *Descende, peccavit populus meus*, il prononça l'excommunication contre tous ceux qui se rendraient coupables du trafic de l'eau-de-vie avec les sauvages : il ajouta encore qu'il se réservait le péché de ceux qui feraient, per-